

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

La municipalité a aliéné le bien suivant, d'une valeur de 10 000 \$ et plus :

- Vente en date du 15 décembre 2021 à la compagnie Gestion Affluences 360 inc. des lots 5 788 985 et 5 788 986 du cadastre du Québec et d'une quote-part afférente à la partie privative, soit 3,130 % indivis dans les parties communes, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété signée le 17 mars 2016, au prix de 611 000 \$, avant taxes, par la résolution n° 21-329 adoptée lors de la séance du conseil du 5 octobre 2021.

Cet avis est publié conformément aux dispositions de l'article 28(1.0.1°) de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Lac-Mégantic, ce 19^e jour du mois de janvier 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière